

## 1 Se donner les moyens de bâtir l'infrastructure cyclable

Investir chaque année au moins 50 euros par habitant de l'agglomération (soit ~10 millions/an) pour développer un réseau cyclable de qualité dans et entre les 19 communes.

Dès après élection, je m'engage à faire un bilan complet et transparent de la politique vélo en lien étroit avec les associations d'usagers et de promotion du vélo et à organiser la concertation de façon permanente avec un élu délégué au vélo. Notre objectif est à la fois quantitatif (un % de la part du vélo dans les déplacements et une évolution positive des crédits) mais aussi qualitatif ; si on fait des pistes pour des pistes sans s'assurer de la continuité, de la sécurité en entrée et sortie, de la facilité d'utilisation toutes catégories d'utilisateurs (expérimentés, novices ou enfants), on fait du chiffre mais on ne crée pas l'usage. Notre engagement est un objectif de la part du vélo dans les déplacements et l'objectif de 13 - 15 % en tenant compte de la méthode proposée me paraît souhaitable et tenable.

S'agissant de l'enveloppe, j'entends faire converger une évolution positive du budget de la Ville et de LMM. Nous entendons aussi mobiliser les aides publiques tant au niveau national qu'europpéen disponibles (y compris du côté Banque Européenne d'Investissement qui peut apporter des fonds propres sur un projet métropolitain).

Un objectif de 4 M€ annuels sur six ans soit deux fois plus que le montant actuel est notre objectif.

Je m'y engage (préciser éventuellement l'enveloppe)

## 2 Prioriser la sécurisation des points noirs

Réaliser en priorité (premières années du mandat) des pistes cyclables protégées tout au long des axes les plus fréquentés aujourd'hui dépourvus d'aménagement continu :

- Béner - Bollée - De Gaulle

Je m'y engage  D'ici 2022

- route de Sablé - Heuzé - Libération – Montoise

Je m'y engage  D'ici 2022

- Chanzy - Gougeard - 33e

Mobiles - tunnel - CHM - campus

Je m'y engage  D'ici 2022

- lune de Pontlieue (réalisation d'un anneau cyclable distinct à l'extérieur du rond-point)

Je m'y engage  D'ici 2022

Je m'y engage dans le cadre de ce qui est précisé plus haut et ce avec réalisation de deux axes d'ici 2022. ; les deux premiers parcours pourraient être 1) Lune de Pontlieue et 2) Chanzy – Campus.

## 3 Améliorer en urgence la sécurité des cyclistes en installant des protections maçonnées :

- aux débouchés de bandes cyclables dans les giratoires

Je m'y engage  Premiers travaux dès 2020

Je m'y engage avec de premiers travaux dès 2020

- aux intersections des doubles-sens cyclables

Je m'y engage  Premiers travaux dès 2020

- dans les courbes à droite, où les bandes cyclables sont fréquemment coupée par des automobilistes

Je m'y engage  Premiers travaux dès 2020

**Je m'y engage avec de premiers travaux dès 2020.**

#### **4 Réaliser des aménagements cyclables de qualité**

*Rédiger dès 2020 un cahier des charges des aménagements cyclables, en co-construction avec les associations d'usagers du vélo. Ce cahier des charges s'imposera à tout chantier ultérieur.*

Je m'y engage

**Je m'y engage conformément à la méthode que je propose ci-dessus.**

**5 S'appuyer sur l'expertise des usagers pour réussir les aménagements cyclables, via une convention partenariale (consultation des usagers pendant l'élaboration de tout projet touchant à la voirie, valorisation de l'expertise d'usage).**

**Je m'y engage conformément à la méthode que je propose ci-dessus.**

Je m'y engage

Objectif

Quel objectif de part modale vélo fixez-vous pour Le Mans métropole, et éventuellement pour certaines communes en particulier :

- en 2024 (objectif du plan vélo national 9%, préconisation Cyclamaine 12 % minimum)

..... - en fin de mandat en 2026 (préconisation Cyclamaine 18%)

**Comme mentionné mon objectif est de 13 à 15 %. Nos objectifs de rendre certains espaces publics aux déplacements doux et de créer des voies végétalisées devraient permettre d'atteindre voire de dépasser cet objectif.**

#### **6 Pacifier la ville**

*Lancer un « plan de mobilité » (successeur du PDU issu de la loi LOM) pour Le Mans métropole,*

Je m'y engage  Dès 2021

**Je m'y engage conformément à la méthode que je propose ci-dessus.**

*Modifier le plan de circulation dans les premières années du mandat pour réserver les rues résidentielles à la desserte, aux modes actifs et ponctuellement aux transports en commun. Cette réduction du volume de circulation est un préalable nécessaire au passage de ces rues en zone 30.*

Voir

Je m'y engage  D'ici 2022

**Je m'y engage conformément à la méthode que je propose ci-dessus.**

**Il est à noter que je propose la gratuité des transports en commun le week-end, une desserte par navettes électriques du centre-ville, et le réaménagement de places publiques actuellement parcs de stationnement en lieux végétalisés qui devrait diminuer le trafic motorisé**

*Utiliser tous les moyens disponibles pour faire respecter les aménagements cyclables (protections physiques, patrouilles ciblées, outils vidéo...)*

Je m'y engage

**Je m'y engage conformément à la méthode que je propose ci-dessus (l'éducation et l'information seront aussi développées)**

*Faire respecter les zones piétonnes (interdiction effective à tous véhicules motorisés, sauf secours).*

Je m'y engage  Dès l'été 2020

**Je m'y engage conformément à la méthode que je propose ci-dessus et ce dès les premières semaines de juillet 2020. Il y a déjà un arrêté à faire appliquer**

*Mettre en place un ELU (Espace Logistique Urbain) utilisant le vélo pour les livraisons.*

**Je propose un plan « dernier kilomètre » avec un vélo cargo et la mise en place d'un abri pour les « Uber » (permettant de concentrer les livreurs en attente à un endroit, à l'abri, avec possibilité de recharger leur mobile).**

Je m'y engage Échéance : .....

**Je m'y engage. La mise en œuvre sera la plus rapide possible à la suite de la concertation nécessaire et des études menées.**

*Étendre la zone piétonne.*

Je m'y engage Échéance : .....

**Oui je m'y engage. La mise en œuvre sera la plus rapide possible à la suite de la concertation nécessaire et des études menées. Un 1<sup>er</sup> objectif est fixé à 18 mois**

*Étendre la zone de stationnement payant, dès les premières années du mandat.*

Je m'y engage  D'ici 2022

*Rendre le stationnement payant pour les scooters et les motos dans les zones où il l'est pour les voitures.*

**Oui je m'y engage. Pour le stationnement payant, je suggère de procéder par étape d'abord en traitant de la question des lieux où on trouve des voitures « ventouses », parallèlement il faut rendre les parkings souterrains plus attractifs (tarification, bonus, mais aussi propreté et sécurité) pour éviter trop de voitures dans les rues notamment du centre-ville, et permettre de recréer de vraies places végétalisées (Eperon, place de la Mairie, place d'Alger etc.). De plus le développement des transports collectifs (cf plus haut) devra accompagner le mouvement.**

Je m'y engage Échéance :

*Mettre en place une ZFE (zone où les véhicules motorisés les plus polluants sont interdits).*

Je m'y engage Échéance : .....

Oui je m'y engage. La mise en œuvre sera la plus rapide possible à la suite de la concertation nécessaire et des études menées. Un 1er objectif est à 18 mois

## 7 Éventuels autres engagements visant au développement des déplacements à vélo

A) rendre vraiment accessible à toutes et tous le plan des pistes et bandes cyclables

-B) créer une plate-forme qui permette de louer, de connaître les possibilités, et de recueillir l'avis des usagers et visiteurs à vélo !

C) Créer des aires de service

- 1 Avec une cartographie du quartier ;
- 2 Un plan global du réseau ;
- 3 Un point de rencontre et espace de repos disposant d'un banc ;
- 4 Une pompe à vélo

D) Cofinancer la construction de stationnements sécurisés dans les immeubles gérés en copropriété avec l'objectif de multiplier le stationnement vélo au plus proche du domicile des gens

E) Réaliser des box sécurisés dans chaque quartier (ceux-ci sont primordiaux, ils existent dans de nombreuses villes « adeptes » du vélo)

F) Sur les incivilités, je propose que les patrouilles de la police municipale soient mobilisées dans les lieux connus pour le vol. Il faudra aussi promouvoir le marquage.

G) Soutenir les associations qui oeuvrent pour la promotion du vélo avec une convention pluriannuelle prévoyant certaines prestations (par exemple, l'aide à la réparation en centre-ville ou le marquage).

H) Créer des maisons du vélo avec des ressources en termes d'information, de formation, de réparation...

Fait le 20 juin 2020



Marietta KARAMANLI